

*Dégrèvement supplémentaire sur la mise de fonds:*

2. Nous recommandons que les dégrèvements accélérés sur la mise de fonds (1) pour les industries situées dans les régions où il y a continuellement du chômage, (2) afin d'aider au développement de nouveaux produits grâce à des procédés de transformation non encore employés au Canada et (3) d'encourager la production de nouvelles classes de marchandises, dégrèvements annoncés le 20 décembre 1960 par le ministre des Finances, soient augmentés au moins jusqu'au niveau des dégrèvements accélérés sur la mise de fonds mis en vigueur en 1951, au temps de la guerre de Corée, et grâce auxquels on pouvait, dans la plupart des cas, obtenir un amortissement complet en quatre ans.

Le ministre des Finances, dans son discours sur le Budget du 20 décembre 1960, a annoncé qu'on accorderait des dégrèvements accélérés sur la mise de fonds (1) pour aider les nouvelles industries dans les régions où il y a toujours une notable proportion de chômage; (2) pour aider au développement de nouveaux produits dont les méthodes de production n'ont pas été jusqu'ici employées au Canada; et (3) pour encourager la production de nouvelles catégories de marchandises. Les sociétés dont les demandes seront approuvées, bénéficieront de doubles dégrèvements sur la mise de fonds au cours de l'une des trois premières années, quant à leur actif.

Ces mesures, de l'avis de l'Association, constituent un pas dans la bonne voie mais ne paraissent pas devoir fournir un encouragement suffisant pour amener les résultats désirés. Nous croyons que, si l'on veut donner un tel encouragement, il faudrait établir les dégrèvements accélérés sur la mise de fonds au niveau de ceux qui furent mis en vigueur en 1951, au temps de la guerre de Corée, et grâce auxquels les compagnies pouvaient ordinairement échelonner l'amortissement sur quatre ans.

La plupart des principaux pays industriels d'Europe auxquels les fabricants canadiens doivent faire concurrence fournissent des dégrèvements plus considérables sur la mise de fonds. Par exemple, au Royaume-Uni, en plus des dégrèvements sur les placements, la machinerie, l'année de son acquisition, bénéficie d'un «dégrèvement initial» de 10 p. 100 et d'un dégrèvement régulier de dépréciation qui s'élève à 15½ p. 100.

La France permet un double taux d'amortissement durant la première année, qui s'élève sur la machinerie ordinaire à 30 p. 100. De plus, on accorde un dégrèvement initial de 10 p. 100 sur un nouveau placement et l'on permet la réévaluation de la propriété afin de compenser pour les périodes d'inflation passées.

En Allemagne, bien que le taux de base de 10 p. 100 soit commun pour l'amortissement direct, en vertu d'une formule relative à la baisse de l'inventaire, ce taux peut être porté à 25 p. 100 durant la première année, et à environ 58 p. 100 du coût pendant les trois premières années.

L'Italie prévoit un taux accéléré d'amortissement sous forme d'un «dégrèvement initial» de 40 p. 100 qui peut être réparti sur les quatre premières années de la durée des biens, en plus du taux régulier d'amortissement.

L'Association est d'avis que, si le Canada adoptait un système adéquat de dégrèvement supplémentaire sur la mise de fonds, on pourrait s'attendre avec raison à ce qu'il exerce sur notre économie le même effet stimulant que les mesures semblables adoptées dans les pays européens.

*Dégrèvements sur les placements:*

3. Nous recommandons que le Canada adopte le système du Royaume-Uni qui consiste à accorder des dégrèvements sur les placements